



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

La MRC de Memphrémagog reçoit l'approbation du MAPAQ pour son Plan de développement de la zone agricole

Magog, le 18 septembre 2014 – La MRC de Memphrémagog est fière d'annoncer que le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) a approuvé le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) préparé en collaboration avec les agriculteurs, les municipalités et les différents acteurs du milieu.

Le préfet de la MRC, monsieur Jacques Demers, s'est dit « extrêmement fier de l'aboutissement de ce projet. La plus grande partie du travail reste toutefois à faire : mettre en œuvre notre ambitieux plan d'action! Grâce à la synergie développée au fil de la démarche d'élaboration du PDZA, nous pourrions compter sur la précieuse collaboration des municipalités, des agriculteurs, de l'UPA et des autres acteurs du milieu. Tous ont un rôle à jouer dans la dynamisation de notre territoire agricole. »

Rappelons que durant la dernière année, un processus de consultation a permis de mieux comprendre les besoins des agriculteurs. Les préoccupations recueillies grâce à cette démarche ont permis de cibler des actions concrètes à mettre en œuvre au cours des cinq prochaines années. Les recommandations des agriculteurs concernent principalement la mise sur pied d'un guichet unique d'information, la prise en compte de la réalité agricole par les municipalités, la sensibilisation de la population à l'agriculture et la mise en valeur des produits locaux.

Le plan d'action 2015-2020 du PDZA prévoit des investissements de près de 200 000 \$, qui seront assumés par le milieu et permettront de dynamiser le secteur agricole et de générer des retombées économiques dans la région. Le plan d'action se décline en 6 volets : économique, réglementaire, touristique, développement durable, fiscalité et valeur foncière, sensibilisation et éducation.

Le PDZA et son plan d'action 2015-2020 peuvent être consultés sur le site Internet de la MRC au www.mrcmemphremagog.com, dans la section Aménagement du territoire/Plan de

développement de la zone agricole (PDZA). Un résumé du plan d'action est également disponible en annexe de ce communiqué.

Rappelons qu'en 2012, la MRC de Memphrémagog avait obtenu du MAPAQ une subvention de 40 000 \$ afin de permettre la réalisation d'un plan de développement de la zone agricole (PDZA) pour le territoire de la MRC. La Conférence régionale des élus de l'Estrie, pour sa part, a octroyé 10 000 \$.

Le PDZA est un outil de planification visant à favoriser le développement du plein potentiel agricole d'une MRC. Il repose sur un état de la situation de l'agriculture et sur l'identification des possibilités de développement des activités agricoles. Il vise à favoriser une occupation dynamique de la zone agricole et à mettre en valeur le potentiel agricole dans une perspective d'accroissement ou de diversification des activités.

– 30 –

Source :

Mme Louise Champoux
Conseillère en communications
MRC de Memphrémagog
Tél. : 819 843-8273, poste 239

Pour information :

M. Jacques Demers
Préfet
MRC de Memphrémagog
Tél. : 819 843-9292

M. Hughes Ménard
Coordonnateur à l'aménagement
MRC de Memphrémagog
Tél. : 819 843-9292, poste 25

Partenaires :



Annexe

Plan de développement de la zone agricole de la MRC de Memphrémagog Plan d'action 2015-2020

1. Volet économique

- Intégrer les secteurs agricole et forestier à la planification du développement économique de la MRC
- Offrir un soutien spécialisé en matière de développement des entreprises agricoles
- Embaucher un agent de développement agricole et forestier
- Développer des outils pour encourager la culture du sol et l'agriculture active

2. Volet réglementaire

- Réviser et harmoniser les règlements municipaux touchant les activités agricoles
- Consulter les agriculteurs lors de la révision des règlements
- Offrir des formations et un soutien technique aux inspecteurs municipaux en matière d'intervention en milieu agricole

3. Volet touristique

- Développer un plan de promotion agrotouristique
- Mettre sur pied un programme de mise en valeur des paysages agricoles

4. Volet développement durable

- Favoriser et promouvoir l'agriculture et la foresterie durables
- Promouvoir les produits locaux

5. Volet fiscalité et valeur foncière

- Mettre en place des leviers et incitatifs afin de faciliter l'accès et promouvoir l'agriculture et la foresterie active et prospère

6. Volet sensibilisation et éducation

- Sensibiliser la population, les élus municipaux, les inspecteurs et les intervenants du milieu aux réalités du monde agricole
- Sensibiliser les jeunes à l'agriculture